



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
24 juillet 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

11-13 septembre, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Zambie**

Assistance du FNUAP proposée : 15,3 millions de dollars, dont
10 millions à prélever sur les
ressources ordinaires et 5,3 millions
à financer à l'aide de
cofinancements et/ou d'autres
ressources, notamment des
ressources ordinaires

Période du programme : Quatre ans (2007-2010)

Cycle d'assistance : Sixième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : A

Assistance proposée par domaines de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé en matière de procréation	6,0	3,1	9,1
Population et développement	2,5	1,6	4,1
Situation des femmes	0,9	0,6	1,5
Coordination du programme et assistance	0,6	–	0,6
Total	10,0	5,3	15,3



I. Analyse de la situation

1. La population de la Zambie devrait atteindre 15,3 millions de personnes d'ici à 2015. Le taux de prévalence de la contraception est passé de 26 % en 1996 à 34 % en 2002. La fécondité cumulée a baissé, passant de 7,2 enfants par femme en 1980 à 6 enfants en 2000. Plus de la moitié de la population a moins de 25 ans. Soixante-sept pour cent des Zambiens vivent en dessous du seuil de pauvreté.

2. Selon l'enquête de 2001/02 sur la démographie et la santé, plus d'un quart des adolescentes zambiennes ont eu un enfant. Pourtant, la proportion de filles atteignant la septième année d'enseignement s'est accrue – 75 % en 2004 contre 57 % en 1990. Le taux net de scolarisation des filles dans le primaire s'est accru de 69 % en 2001 à 75 % en 2003 et celui des garçons s'est maintenu à 71 % de 1990 à 2003. La baisse des taux de mortalité infantile et postinfantile peut s'expliquer par l'accès accru aux services de planification familiale et aux dispensaires de soins prénatals et de soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 191 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1992 à 168 en 2002. Pendant la même période, le taux de mortalité infantile a aussi baissé (de 107 décès pour 1 000 naissances vivantes à 95).

3. Le taux de mortalité maternelle est passé de 649 pour 100 000 naissances vivantes en 1996 à 729 en 2002, en particulier parce que davantage de femmes accouchent à domicile sans assistance médicale. L'accès aux services de santé à l'échelle communautaire, en particulier l'accès aux soins obstétricaux d'urgence, est médiocre. Le pourcentage d'accouchements médicalisés a diminué, passant de 51 en 1992 à 43 en 2002.

4. La pandémie du VIH/sida entrave les efforts de développement. Seize pour cent des Zambiens âgés de 15 à 49 ans sont infectés par le VIH. Les filles âgées de 15 à 24 ans risquent quatre fois plus d'être infectées que les garçons de la même tranche d'âge. Près d'un quart des Zambiens qui vivent avec le VIH/sida ont moins de 25 ans, et les jeunes représentent la moitié des nouveaux cas de VIH/sida. La Zambie est confrontée à la « triple menace » du VIH/sida, de l'insécurité alimentaire et des conséquences de la capacité insuffisante du Gouvernement de fournir des services sociaux de base.

5. Le Gouvernement a mis en œuvre des politiques et des stratégies pour faire face à ces problèmes. La Zambie a adhéré aux objectifs du Millénaire pour le développement, au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et au Programme d'action de Beijing, et est liée par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le système des Nations Unies en Zambie s'est aligné sur les dispositifs de planification en place, par exemple le Plan national de développement qui a constitué la base du Plan-cadre des Nations Unies (2007-2010) pour l'aide au développement (PNUAD) et la stratégie conjointe d'aide.

II. Coopération passée et enseignements tirés

6. Le cinquième programme de pays (2002-2006) a été approuvé pour un montant de 10 250 000 dollars. À l'échelle nationale, le programme a contribué à : a) à revoir la politique nationale en matière de population; b) à finaliser la politique de santé en matière de procréation; c) à analyser le recensement de 2000; d) à accroître

la capacité d'intégrer les questions de population dans les plans et programmes; et e) à participer à une approche sectorielle de mise en commun des ressources.

7. Dans la province du Nord-Ouest, le programme a favorisé la santé en matière de procréation, y compris la santé en matière de sexualité et de procréation des adolescents. Il a renforcé l'action de communication menée pour faire évoluer les comportements et la capacité de lutter contre la violence sexiste. Quand le programme a été élaboré, les activités minières n'avaient pas encore commencé dans la province du Nord-Ouest. Le lancement de ces activités et l'avènement de la paix en Angola ont fait affluer des travailleurs migrants, ce qui a accru la demande de services de santé en matière de procréation et rendu la région plus vulnérable au VIH/sida.

8. Le programme a permis entre autres : a) d'assurer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation; b) de fournir une assistance technique à l'unité de santé en matière de procréation; et c) d'accroître la disponibilité et l'accessibilité de services de santé de grande qualité en matière de procréation dans la province du Nord-Ouest en renforçant le système d'aiguillage et en soutenant la formation avant l'emploi du personnel infirmier. Le programme a intégré la formation sur la santé en matière de procréation et incité les communautés locales et les réfugiés à recourir aux services de santé en matière de procréation. Il a permis d'améliorer les compétences nécessaires pour lutter contre la violence sexiste et mis en place des filets de sécurité à l'intention des victimes. Il a aussi favorisé la diffusion des résultats du recensement de 2000 et l'établissement de rapports analytiques. En outre, il a permis d'inclure les questions de population et de développement dans le cinquième plan national de développement.

9. Plusieurs enseignements ont été tirés; entre autres, il faut : a) faire intervenir davantage les partenaires du FNUAP dans l'élaboration des plans nationaux de développement de façon à y inclure les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux de la Conférence internationale sur la population et le développement; b) définir les populations cibles au stade de la conception du programme pour garantir la synergie entre les projets; c) recourir à des recherches socioculturelles pour orienter le programme; et d) prendre en compte ce qui risque à l'avenir de compromettre l'exécution du programme, par exemple l'ouverture d'une autre mine dans la province du Nord-Ouest et la baisse du nombre d'agents sanitaires qualifiés à cause du sida et de l'émigration.

III. Projet de programme

10. Le programme a pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en veillant à ce que l'accroissement démographique soit en rapport avec le développement socioéconomique. Le FNUAP et le Gouvernement ont élaboré le programme avec la participation d'organisations non gouvernementales et d'universitaires. Le programme, qui prendra en compte les priorités nationales de développement telles qu'elles figurent dans le Plan-cadre des Nations Unies (2007-2010) pour l'aide au développement, concorde avec le cinquième plan national de développement (2006-2010). Il a trois composantes : santé en matière de procréation; population et développement; et situation des femmes. Ces éléments comprendront des activités de sensibilisation et suivront une approche axée sur les droits et respectueuse des différences culturelles.

Santé en matière de procréation

11. Cet élément fournira des services de santé en matière de procréation intégrés, adaptés aux besoins des hommes et des femmes, et de qualité, qui comprendront la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation, des soins obstétricaux d'urgence et la prévention du VIH. Les activités consisteront entre autres : a) à renforcer la capacité de l'hôpital universitaire; b) faciliter l'achat de produits de santé en matière de procréation; c) à élaborer des normes et des protocoles; et d) à contribuer aux activités de sensibilisation.

12. L'accent sera mis sur les provinces du Nord-Ouest et de Luapula. Dans la province du Nord-Ouest, le programme mènera des activités conjointes avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le PNUD et la Banque mondiale. Dans la province de Luapula, le programme renforcera les activités relatives à la santé en matière de sexualité et de procréation des adolescents et à la prévention du VIH/sida. Le champ géographique du programme correspond aux politiques gouvernementales axées sur les pauvres et la décentralisation. Les activités en matière de VIH/sida seront mises en œuvre dans le cadre d'un programme conjoint d'aide des Nations Unies, et le FNUAP conduira les activités de prévention.

13. Les résultats escomptés de l'élément relatif à la santé en matière de procréation sont un meilleur accès : a) à un ensemble complet de services de prévention du VIH; b) au traitement du VIH/sida et aux soins et à l'appui correspondants; et c) à des services de santé en matière de procréation de qualité pour les groupes vulnérables.

14. **Produit 1. Élaboration d'ici à 2007 d'une stratégie nationale de prévention du VIH.** Ce produit comporte l'élaboration d'une stratégie de prévention du VIH et l'adoption d'une approche multisectorielle pour accélérer la prévention du virus en agissant avec toutes les parties intéressées.

15. **Produit 2. Mise en place d'ici à 2010 de mécanismes pour prévenir la transmission du VIH qui se focaliseront sur les comportements à risque.** Pour réaliser ce produit, on veillera à : a) élaborer et appliquer des directives et des protocoles qui comporteront la distribution de préservatifs et l'enseignement de compétences pratiques aux travailleurs sexuels, afin de lutter contre les comportements à risque; b) orienter les parties intéressées pour qu'elles renforcent les activités de prévention du VIH; c) former parmi la population visée des volontaires qui recommanderont de recourir aux services de santé en matière de sexualité et de procréation et distribueront des produits de santé en matière de procréation; d) former les parents, les aînés et les chefs traditionnels aux fins des initiatives axées sur la santé en matière de sexualité et de procréation des adolescents; e) actualiser les programmes de formation des forces de police et du personnel pénitentiaire pour y inclure des informations sur la santé en matière de procréation et sur la prévention du VIH, ainsi que sur les moyens de communication destinés à faire évoluer les comportements. Le programme facilitera aussi la mise en place de réseaux de jeunes.

16. **Produit 3. Élaboration d'ici à 2008 d'un cadre exhaustif pour les achats et la gestion logistique, qui mettra l'accent sur des systèmes de prestation de services.** Ce produit comportera les activités suivantes : a) renforcer le système

informatique de gestion de la logistique, y compris la distribution de préservatifs; b) acheter l'ensemble des équipements, des médicaments et des fournitures de base nécessaires pour tous les niveaux de soins de santé en matière de procréation; et c) garantir l'approvisionnement régulier en produits liés à la santé en matière de procréation en fournissant une aide technique et logistique au comité compétent.

17. Produit 4. Renforcement de la prestation de services de santé en matière de procréation intégrés et de grande qualité, en particulier des soins obstétricaux d'urgence. Ce produit s'inspire de la feuille de route zambienne pour la santé maternelle et néonatale. Il se focalisera sur la prestation de services intégrés de santé en matière de procréation afin de réduire la morbidité et la mortalité. Pour y parvenir, on veillera : a) à apporter une aide à la formation avant l'emploi du personnel infirmier et des sages-femmes qui travaillent dans des services sanitaires ruraux; b) à dispenser aux agents sanitaires une formation aux soins obstétricaux d'urgence de base et complets et aux soins nécessaires pour une maternité sans risques; c) à renforcer le système d'orientation vers les soins obstétricaux d'urgence; d) à intégrer dans toutes les unités sanitaires des services de santé accueillants pour les adolescents; et e) à donner aux communautés les moyens de faire face aux grossesses à risque, et à renforcer le système de suivi et d'évaluation de la santé en matière de procréation.

18. Produit 5. Disponibilité accrue pour les groupes vulnérables de programmes de communication respectueux des différences culturelles et destinés à faire évoluer les comportements en ce qui concerne la santé en matière de procréation. Pour réaliser ce produit, il faudra : a) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication destinée à faire évoluer les comportements en ce qui concerne la santé en matière de procréation, stratégie qui visera les prestataires de services, les hommes, les femmes, les adolescents et les jeunes; et b) mettre en œuvre un programme régional de communication pour faire évoluer les comportements en ce qui concerne la prévention du VIH, en collaboration avec l'Organisation japonaise pour la coopération internationale en matière de planification familiale.

Population et développement

19. Le volet sur la population et le développement contribue à réaliser deux résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement relatifs au VIH/sida et au renforcement des institutions. Le résultat escompté de cet élément est le renforcement des institutions dont l'action va dans le sens des priorités nationales de développement.

20. Produit 1. Renforcement de la capacité institutionnelle de mettre en œuvre, de coordonner, de suivre et d'évaluer la politique nationale sur la population et la politique nationale en faveur des femmes. Le programme permettra d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation qui visera à améliorer l'application de la politique nationale sur la population et de la politique nationale en faveur des femmes en renforçant les capacités du département chargé des questions sociales et démographiques (Ministère des finances et de la planification nationale), du Comité technique interinstitutions sur la population, et de la Division de la participation des femmes dans le développement (Cabinet du Président); une formation de courte durée, le partage des connaissances et une

assistance technique permettant de renforcer ces capacités. Le programme apportera son soutien à la formation à l'échelle nationale, des provinces et des districts, y compris à l'élaboration de modules de formation faciles à utiliser.

21. Produit 2. Renforcement de la capacité des institutions à tous les niveaux de collecter, d'analyser et d'utiliser des données à des fins de planification et d'élaboration de politiques. Le programme soutiendra l'action menée à l'échelle nationale pour effectuer et analyser le recensement de 2010, au moyen notamment des éléments suivants : formation à la collecte et à l'analyse de données sexospécifiques, cartographie aux fins du recensement et système informatique de gestion. Il renforcera la capacité de l'Université de Zambie de dispenser un enseignement de courte durée sur la démographie, et de mener à bien le programme de troisième cycle d'études démographiques. Le programme contribuera à l'analyse de l'enquête de 2006 sur la démographie et la santé, du recensement de 2010 sur la population et le logement, et de l'enquête de 2010 sur la démographie et la santé. Le FNUAP permettra d'élaborer une stratégie qui visera à obtenir davantage de ressources pour le recensement de 2010 et l'enquête de 2010 sur la démographie et la santé. Il renforcera aussi la capacité des organisations de jeunes d'utiliser des données pour élaborer des activités de sensibilisation et politiques.

Situation des femmes

22. L'élément sur la situation des femmes a pour but de lutter contre les inégalités entre hommes et femmes, qui aggravent l'expansion du VIH/sida, et il contribue à l'action menée par les institutions nationales et locales en ce qui concerne les questions sexospécifiques. Le résultat escompté de cet élément est le renforcement des filets de sécurité sociale en faveur des groupes vulnérables.

23. Produit 1. Renforcement de la capacité des institutions et des prestataires de services sociaux de base de traiter les questions sexospécifiques. Pour réaliser ce produit, on veillera : a) à renforcer la concertation sur l'action à mener, ainsi que la capacité technique des départements et services gouvernementaux d'intégrer les questions sexospécifiques dans les programmes sociaux et culturels; b) à renforcer les aptitudes et à élaborer des instruments pour lutter contre la violence sexiste; c) à contribuer à la mise en place et au fonctionnement de centres d'accueil pour les victimes de ce type de violence; et d) à faire mieux connaître les droits des femmes, des adolescents et des autres groupes vulnérables, et à accroître les moyens pour défendre ces droits.

24. Produit 2. Mise en place d'ici à 2010 d'une stratégie pour que l'État partie puisse satisfaire à ses obligations de présentation de rapports sur l'application de conventions internationales. Pour réaliser ce produit, il faudra : a) agir avec des parlementaires et des membres du système judiciaire et en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, pour que soit appliquée la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; b) préparer le septième rapport périodique de la Zambie sur l'application de la Convention; et c) agir en réseau avec des femmes parlementaires et le Groupe parlementaire multipartite zambien sur la population et le développement.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

25. Le Ministère des finances et de la planification nationale coordonnera l'ensemble des activités du programme, ainsi que le volet sur la population et le développement. Le Ministère de la santé coordonnera la composante sur la santé en matière de procréation, et la Division pour la participation des femmes au développement du Cabinet du Président coordonnera celle sur la situation des femmes. Les ministères intéressés, l'Université de Zambie, des organisations de la société civile, le Comité de coordination des organisations non gouvernementales, ainsi que d'autres parties intéressées, veilleront à la mise en œuvre du programme. Les coordonnateurs de chaque élément du programme organiseront des examens semestriels qui serviront de base à l'examen annuel du PNUAD.

26. Le Gouvernement et le FNUAP mèneront à bien le suivi et l'évaluation, conformément aux directives du FNUAP et selon la matrice de résultats du PNUAD. Le programme élaborera des stratégies destinées à renforcer la capacité à l'échelle nationale de suivi et d'évaluation, et établira des mécanismes à cette fin. Le FNUAP et le Gouvernement évalueront le programme pendant la quatrième année de son application. Le bureau de pays élaborera une stratégie afin d'obtenir des ressources supplémentaires aux fins du programme.

27. Le bureau de pays du FNUAP en Zambie est composé d'un représentant, de deux administrateurs de programme recrutés sur le plan national, d'un chef des opérations et de plusieurs assistants administratifs, dans le cadre de la structure approuvée pour les bureaux de pays du FNUAP. Le bureau a recruté deux membres du personnel national de projet pour pouvoir mieux exécuter le programme et il aura besoin de cinq autres membres du personnel national de projet pour mener à bien les activités liées à la prévention du VIH/sida, à la distribution de préservatifs, à la situation des femmes, ainsi que les mesures de suivi et d'évaluation. L'équipe d'appui technique aux pays basée à Harare (Zimbabwe) apportera un appui technique.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Zambie

Priorité nationale : faire passer de 16 à 5 % le taux de prévalence du VIH d'ici à 2010 et réduire l'impact socioéconomique du VIH/sida; b) améliorer encore la fourniture de services de santé afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui sont liés à la santé, ainsi que des priorités nationales en matière de santé; et c) promouvoir l'observation de bons principes de gouvernance

Résultat du PNUAD : a) d'ici à 2010, l'action multisectorielle pour lutter contre le VIH/sida à l'échelle nationale, des provinces et des districts sera intensifiée; b) d'ici à 2010, l'accès des groupes vulnérables à des services sociaux de base et de bonne qualité est amélioré; et c) d'ici à 2010, les institutions, systèmes et processus axés sur les priorités nationales de développement sont renforcés

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produit du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé en matière de procréation	<p>Résultat : Accès accru à un ensemble exhaustif de services de prévention du VIH</p> <p>Indicateur de résultat : • Taux de prévalence du VIH/sida</p> <p>Niveau de référence : 16 % (étude sur la population et la santé 2001-2002)</p> <p>Résultat : Accès accru au traitement du VIH/sida, et aux soins et à l'aide qui y sont liés</p> <p>Indicateur de résultat : • Mise en place d'une stratégie nationale de traitement du VIH/sida, et des soins et de l'aide qui y sont liés</p> <p>Résultat : Accès accru des groupes vulnérables à des services de grande qualité de santé en matière de procréation</p>	<p>Produit 1 : Élaboration d'ici à 2007 d'une stratégie nationale de prévention du VIH</p> <p>Indicateur de l'exécution du produit : • La stratégie nationale de prévention du VIH est en place</p> <p>Produit 2 : Mise en place d'ici à 2010 de mécanismes pour prévenir la transmission du VIH qui se focaliseront sur les comportements à risque</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit : Mise en place de protocoles et de directives visant les groupes à risque • Pourcentage de jeunes ayant accès aux services • Nombre d'infrastructures fournissant aux adolescents des services de santé en matière de sexualité et de procréation, y compris des consultations et des tests de dépistage volontaires • Mise en place d'un réseau national de jeunes qui est opérationnel</p> <p>Produit 3 : Élaboration d'ici à 2008 d'un cadre exhaustif pour les achats et gestion logistique, qui mettra l'accent sur des systèmes de prestation de services</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit : • Mise en place d'un cadre pour les achats et de gestion logistique • Pourcentage d'installations n'ayant pas en réserve, pendant une période donnée, des produits de base</p> <p>Produit 4 : Renforcement de la prestation de services intégrés de santé en matière de procréation et de grande qualité, en particulier des soins obstétricaux d'urgence</p>	<p>PNUD; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); UNICEF; Organisation mondiale de la santé (OMS); Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)</p> <p>Agency for International Development (États-Unis) (USAID); Département du Royaume-Uni pour le développement international</p> <p>USAID</p>	<p>9,1 millions de dollars (6 millions de dollars sur les ressources ordinaires et 3,1 millions de dollars sur les autres ressources)</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produit du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion des accouchements médicalisés <p><i>Niveau de référence :</i> 43,4 % (enquête sur la population et la santé de 2001-2002)</p>	<p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de centres de santé qui fournissent des soins de base obstétricaux d'urgence • Proportion d'hôpitaux qui fournissent des soins complets obstétricaux d'urgence • Proportion de centres qui fournissent des services accueillants pour les jeunes <p><i>Niveau de référence :</i> 11 % (base) et 24 % (complet) (enquête de 2005 sur les soins obstétricaux d'urgence)</p> <p><i>Produit 5 :</i> Disponibilité accrue pour les groupes vulnérables de programmes de communication, respectueux des différences culturelles et destinés à faire évoluer les comportements en ce qui concerne la santé en matière de procréation</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en place d'une stratégie de communication destinée à faire évoluer les comportements en ce qui concerne la santé en matière de sexualité et de procréation à l'intention des groupes vulnérables 		
Population et développement	<p><i>Résultat :</i> Renforcement des institutions qui agissent dans le sens des priorités nationales de développement</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions nationales opérationnelles 	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement de la capacité institutionnelle de mettre en œuvre, de coordonner, de suivre et d'évaluer la politique nationale sur la population et la politique nationale en faveur des femmes</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre des effectifs qualifiés pour la mise en œuvre des politiques et maintenus à cette fin • Rapport sur les travaux des sessions semestrielles du comité technique et interinstitutions de haut niveau sur la population • Nombre de politiques et plans nouveaux ou révisés, qui ont eu des effets positifs sur les questions de population et les questions relatives à la situation des femmes <p><i>Niveau de référence :</i> Cinquième rapport d'évaluation du programme de pays, rapport annuel et rapport des sessions semestrielles du comité technique interinstitutions sur la population</p>	PNUD; UNICEF; Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD)	4,1 millions de dollars (2,5 millions de dollars sur les ressources ordinaires et 1,6 million de dollars sur les autres ressources)

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produit du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
		<p><i>Produit 2 :</i> Accroissement de la capacité des institutions à tous les niveaux de collecter, d'analyser et d'utiliser des données à des fins de planification et d'élaboration de politiques</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre des effectifs formés et maintenus • Nombre des études prioritaires identifiées et entreprises • Nombre des résultats des enquêtes diffusés <p><i>Niveau de référence :</i> Cinquième rapport d'évaluation du programme de pays, rapports de formation et rapports annuels</p>	<p>PNUD; UNICEF; ONUSIDA; OMS; Union européenne, USAID</p>	
Situation des femmes	<p><i>Résultat :</i> Renforcement des filets de sécurité sociale pour les groupes vulnérables</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions fonctionnelles de services sociaux de base • Proportion de personnel soignant qui fournit des soins de grande qualité pour les victimes de violence sexiste 	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement de la capacité des institutions et des prestataires de services sociaux de base de traiter les questions sexospécifiques</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas de violence sexiste signalés • Proportion de fonctionnaires des unités d'aide aux victimes et des fonctionnaires du pouvoir judiciaire et d'autres entités chargés de faire appliquer la loi formés au traitement des cas de violence sexiste <p><i>Produit 2 :</i> Mise en place d'ici à 2010 d'une stratégie pour que l'État partie puisse satisfaire à ses obligations de présentation de rapports sur l'application de conventions internationales</p> <p><i>Indicateur de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en place d'ici à la fin de 2008 d'un cadre pour l'établissement conjoint de rapports par le Gouvernement et des organisations de la société civile <p><i>Niveau de référence :</i> Examen décennal du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et rapport national sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>UNICEF; PNUD; Agence danoise de développement international; NORAD</p> <p>Organisation internationale du Travail; PNUD; UNICEF; HCR</p>	<p>1,5 million de dollars (0,9 million de dollars sur les ressources ordinaires et 0,6 million de dollars sur les autres ressources)</p> <p>Montant total pour la coordination du programme et les activités d'aide : 0,6 million de dollars sur les ressources ordinaires</p>